



Concertation

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Caen Normandie Métropole, la commune de Rosel a défini des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Le dossier est consultable en mairie du 6 au 27 mai et vous pouvez donner votre avis sur le registre mis à disposition.

Nuisances sonores

Les beaux jours reviennent et l'entretien des terrains aussi. Nous rappelons que l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16/01/1997 relatif à la lutte contre le bruit précise les périodes d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante (**tondeuse, taille-haie...**) :

- ✓ Semaine : 8H30 à 12H00 - 14H30 à 19H30
- ✓ Samedi : 9H00 à 12H00 – 15H00 à 19H00
- ✓ Dimanche et jours fériés 10H00 à 12H00

Le tapage nocturne commence à 22h et se termine à 7h.

80 ème anniversaire

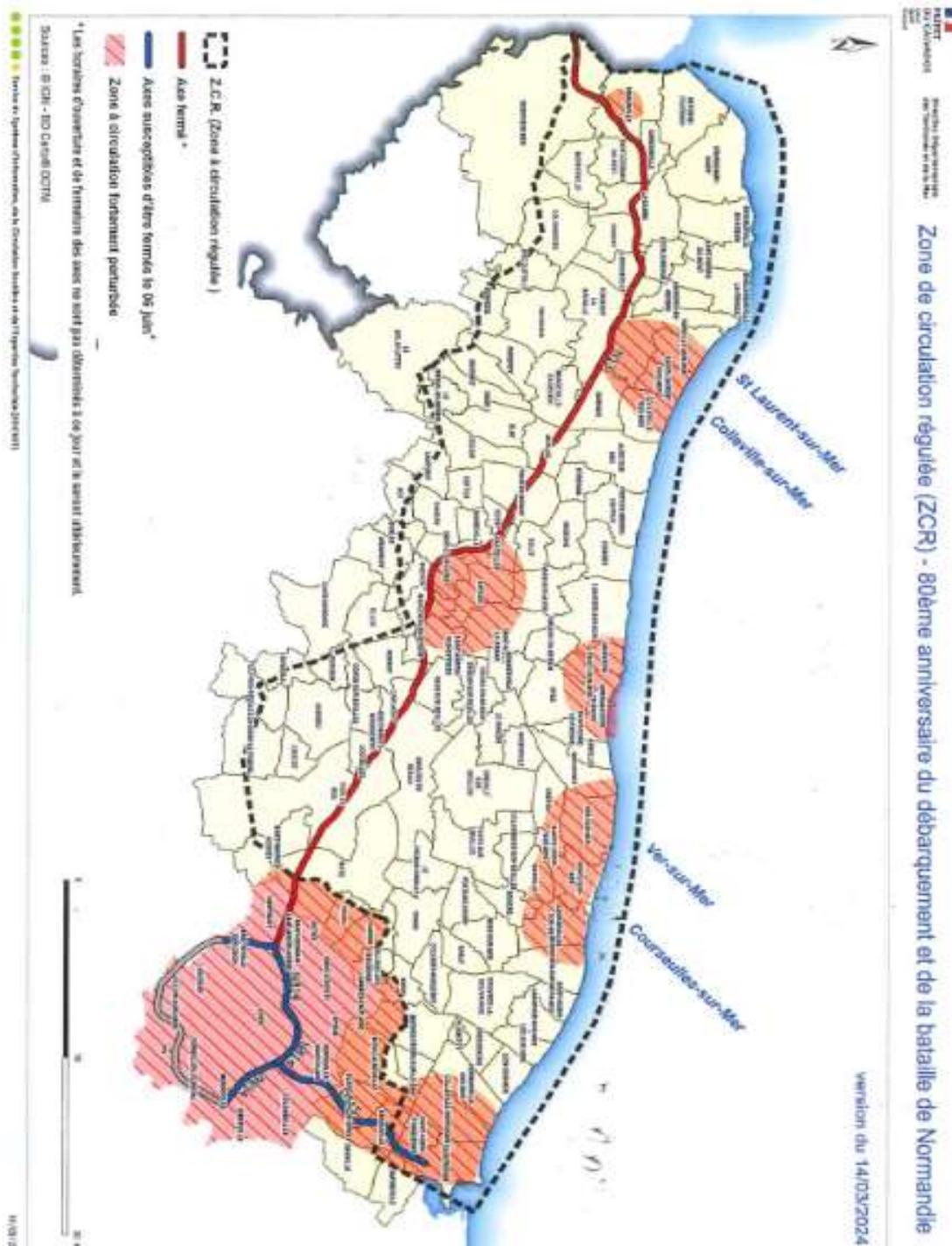
Nous vous rappelons que pour entrer dans la zone de circulation régulée le jeudi 6 juin, vous devez présenter un sticker qui sera délivré en mairie les :

- lundi 29 avril, 6 et 13 mai de 16H00 à 19H00
- jeudi 2 et 16 mai de 9H30 à 12H00

Pensez à vous munir : **de la carte grise du véhicule, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité.** Voir la carte au verso.

Divertissements/cérémonies

- ✓ Le comité des fêtes Lasson Rosel organise le samedi 8 juin la soirée « fête de l'été » avec des surprises à la clé.
Il recherche des bénévoles aux compétences multiples : bricolage, communication, installation, buvette...)
- ✓ La commune de Rosel organise une sortie seniors le dimanche 5 mai au château de Balleroy
- ✓ Les cérémonies du 8 mai se dérouleront
 - au monument aux morts de Rots à 9H30
 - au monument aux morts de Rosel à 9H50
 - au monument aux morts à l'église de Lasson à 10H15
 - au cimetière militaire de Secqueville en Bessin à 10H45 suivi d'un pot de l'amitié servi dans la salle des association situé à la mairie.



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

réalisation:
Didier MAUGER, Evelyne OZOUF, Allain ROUSSEAU,
Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la publication :
Tel.: 02 31 80 01.51
Courriel : mairie-rosel@wanadoo.fr Site : www.rosel.fr

Permanences :
lundi : 16h à 19h jeudi : 9h30 à 12h
samedi sur rendez-vous